



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'annulation

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-141514>

Département(s) de publication : **92**

Annonce n° **24-141514**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-122880

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 13/12/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : SEM SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 99864030400015

Ville : Issy les moulineaux

Code postal : 92130

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 92

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de curage, de désamiantage et de déconstruction de deux bâtiments situés au 31, 33, 35, 37 rue Aristide Brand à Issy-les-Moulineaux

Code CPV principal - Descripteur principal : 45110000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Le marché est un marché ordinaire. Le délai global d'exécution du chantier est de 6 mois de travaux maximum dont 1 mois de préparation de chantier à compter de l'ordre de service émis après notification du marché. Il est fortement conseillé de visiter le site. Cinq prestations supplémentaires éventuelles sont définies : -PSE n°1 : Mise en place d'un agent de sécurité cynophile (soir et week-end) -PSE n°2 : Amené et repli de la base vie de chantier -PSE n°3 : Immobilisation de la base vie de chantier -PSE n°4 : Passage piéton provisoire -PSE n°5 : Complément pour l'installation des clôtures en 2 phases Les soumissionnaires auront l'obligation de répondre aux prestations supplémentaires éventuelles (PSE) obligatoires. Une variante par rapport aux spécifications techniques du marché est également imposée. En effet, il est demandé à l'entreprise de chiffrer en variante obligatoire l'écrêtage des niveau R+7-6-5 de la cage 31 Sur ce point, l'entreprise candidate a l'obligation, de proposer une offre financière et technique répondant à la variante obligatoire.

Critères d'attribution : Afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse conformément à l'article L2152-7 du Code de la Commande Publique, les critères suivants pondérés et

classés par ordre décroissant d'importance seront pris en compte pour l'attribution du marché : 1. La qualité technique de l'offre (60 %) portant sur : -Les moyens humains et matériels affectés à l'opération (notés sur 15), -La méthodologie d'intervention pour le désamiantage/déplombage et le curage/démolition (notée sur 15), -La gestion environnementale de l'opération et le traitement des nuisances (notée sur 10), -La gestion des déchets (notée sur 10), -Le planning de l'opération (noté sur 10). 2. Le prix global proposé par le candidat (40%). Ce critère est jugé selon la formule suivante : (prix le plus bas proposé/prix de l'offre notée) x 40.

Section 4 - Motif de l'annulation

Le marché est déclaré sans suite et sera relancé sur la base d'un cahier des charges modifié.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/12/2024